

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

PROJETS D'ALLIANCES

Bismarck est mort, mais il faut croire qu'il a laissé de nombreux élèves. Où est le temps où le plus célèbre des diplomates se plaisait à répéter que la parole a été donnée à l'homme, surtout à l'homme politique, pour dissimuler sa pensée ?

C'était le vieux jeu. Le nouveau jeu est tout autre.

Nos modernes diplomates se piquent à qui mieux mieux de penser tout haut, voire même de se distinguer par une franchise qu'ils aiment beaucoup, le cas échéant, entendre qualifier de « brutale. »

En ces derniers temps, pour n'évoquer que ce souvenir, les hommes d'Etat anglais semblent avoir établi entre eux un véritable *match* pour mériter cette épithète, par des propos de table renouvelés plus ou moins de ceux dont Maurice Busch nous a conservé le souvenir. Si indulgent ou si tolérant qu'on soit, il était assez difficile de ne pas trouver que ces honorables *gentlemen* n'avaient pas toujours le vin très aimable. Nous aimons même à penser qu'il ne faudrait pas trop à la lettre faire à leurs discours application du vieux dicton : « *In vino veritas.* »

Faut-il voir, là, autre chose que des boutades, un peu trop prolongées peut-être ? Et quelques-uns de ceux qui s'y sont livrés, avec une désinvolture excessive, ne se sont-ils pas, dès à présent, aperçus qu'ils avaient dépassé le but et jeté en France le germe d'un mécontentement sérieux, qu'il ne s'agit plus, à cette heure, d'aggraver davantage ?

Tel ne serait-il pas le secret de la nouvelle allocution qui vient d'être prononcée par l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, sir Edmund Mouson, et dans laquelle il s'est visiblement appliqué à atténuer l'impression si fâcheuse produite par son toast au dîner de la Chambre de commerce anglaise ? N'est-ce pas dans cette pensée qu'il a associé dans un même salut amical « les drapeaux des trois grandes nations civilisées du monde, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis.

Si de l'autre côté du Détroit, les esprits raisonnables et sensés reviennent à une plus exacte appréciation des choses, ils devront, tout au moins *in petto*, reconnaître que, s'il est quelqu'un qui ait eu le droit de se plaindre, en ces derniers temps, ce n'est certes pas la Grande-Bretagne, mais la France.

Il a fallu, en tout cas, que, dans notre pays, le mécontentement fût bien vif pour que l'idée d'une alliance entre l'Allemagne, la Russie et la France ait pu être préconisée, non sans quelque crédit par certains hommes, et non des moins distingués, dont le patriotisme ne saurait être mis en doute ? Et contre qui s'agirait-il de diriger ce nouveau « blocus continental », et même extra continental ? Contre l'Angleterre.

Il est vrai que ces politiques, il faudrait plutôt peut-être dire ces penseurs ou ces « rêveurs » — subordonnaient l'exécution de ce programme à la neutralisation, sinon à la restitution de l'Alsace-Lorraine !

Le discours du ministre des affaires étrangères de l'Empire allemand, M. de Bulow, a montré, pour peu qu'on le lise avec quelque attention, ce que valent ces chimériques

espérances. Le ton avec lequel le confident de l'Empereur Guillaume se félicite de la diminution de l'influence française en Orient, a été suffisamment instructif.

Disons-le une fois de plus, notre pays ne doit ni se repaître d'illusions, ni abdiquer ses espérances, ses revendications et ses droits. Il ne doit pas oublier les populations qui portent le deuil de leur vraie patrie. Il a le devoir de rester fidèle à lui-même et à sa dignité qui n'exige pas de maladroites provocations, mais qui est opposée à toute acceptation volontaire d'une situation imposée par la défaite.

Accentuer, dans de telles conditions, avec l'Angleterre, un antagonisme dont l'Empire allemand seul bénéficierait, ce serait une faute grave. Il s'agit de ne pas la commettre. Notre politique doit rester une politique de paix, une politique d'attente et de recueillement, laissant du temps au temps et peut-être aussi « à la justice immanente des choses ».

Ce n'est pas seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur que le gouvernement de la République a le devoir de se souvenir de ce mot juste et profond, d'un homme qui fut l'un de ses fondateurs, Jules Grévy : « Ni dupes, ni complices. »

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre 1898

La Chambre aborde la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de l'Indo-Chine.

Ce projet est combattu par MM. Plichon et de Cassagnac.

M. Doumer déclare que la pacification de l'Indo-Chine est complète; il l'a parcourue sans escorte dans tous les sens. Partout il a été accueilli très favorablement par les indigènes.

La situation financière de cette colonie est bonne: sur huit millions empruntés, elle a remboursé trois millions. Il conclut en demandant que le Parlement donne son appui à l'emprunt nécessaire à ce projet qui rendra notre colonie florissante en lui permettant de transporter ses abondantes richesses.

La discussion générale est close.

L'article 1^{er} autorisant l'Indo-Chine à contracter un emprunt de deux cent millions est adopté.

L'article 2 est également adopté. Sur cet article M. Doumergue développe un amendement tendant à soumettre à la Chambre et non au Conseil d'Etat les concessions de construction et d'exploitation des lignes à créer. Adopté.

Il est également décidé que la publicité des émissions sera soumise au contrôle de la Chambre.

L'article 3 autorise le gouverneur général de l'Indo-Chine à accorder la garantie d'intérêts à la compagnie qui serait concessionnaire de la ligne de Lao-Kay à Yunnan-Sen, ligne qui est située en territoire chinois.

M. Doumergue demande la suppression de cet article car cette ligne doit faire l'objet d'un projet spécial. M. Doumer combat cette disjonction.

L'ensemble de l'article 3 est adopté.

L'article 4 dit que les matériaux de construction devront être français ou d'origine française ou coloniaux.

Deux amendements de MM. Coutant et Girou sont retirés.

L'article 4 est voté avec une addition portant que les matériaux de construction devront être transportés sous pavillon français.

L'article 5 et dernier est voté sans débat.

L'ensemble est, après quelques observations de MM. l'amiral Rieunier et Haussman, voté à mains levées, à une grande majorité.

Séance demain.

Séance du 16 décembre

On discute aujourd'hui l'interpellation Viviani sur les faits révélés au cours de la discussion du rapport de la commission d'enquête demandant l'annulation de l'élection de M. Bartissol à Narbonne et le renvoi du dossier aux ministres de la justice et de la guerre.

M. Viviani demande au Cabinet quelles mesures il entend prendre vis-à-vis des fonctionnaires sans exception, afin d'empêcher le retour de manœuvres que la Chambre flétrira aujourd'hui.

Après une très vive et très longue discussion, et une réponse plutôt faible de M. Barthou qui, avec cranerie, jette par dessus bord, le préfet qui exécute si bien ses ordres, M. Lebret déclare que les poursuites seront reprises aussitôt que le dossier, retenu jusqu'ici par la commission, pourra être renvoyé à Narbonne.

M. Méline veut s'expliquer, mais il en est à peu près empêché par le tumulte que déchaîne sa présence à la tribune.

M. Klotz dépose un ordre du jour blâmant la candidature officielle.

Le centre demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Dupuy repousse ce dernier ordre du jour et accepte celui de M. Klotz, aux applaudissements répétés de la gauche tout entière.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé, celui de M. Klotz est adopté.

On renvoie à un mois deux demandes d'interpellation.

Séance lundi.

Sénat

Séance du 15 décembre 1898

M. Théodore Girard dépose le rapport de la commission d'initiative sur la proposition Delpech, portant des modifications au Code de justice militaire.

M. Rambaud dépose un contre-projet sur la proposition Combes relative à l'enseignement secondaire. Ce contre-projet est renvoyé à la commission compétente.

Le Sénat vote ensuite des projets locaux, puis passe à la première lecture d'une proposition de M. Darbot sur la police sanitaire des animaux. M. Darbot expose assez longuement l'économie de sa proposition, rappelant que le principal objet de ladite est de prendre toutes les précautions possibles contre la contagion de la tuberculose.

M. Milliès-Lacroix soutient un amendement tendant à réduire, en cas de tuberculose, de quarante-cinq jours à dix jours, le délai accordé à l'acheteur pour produire ses réclamations contre le vendeur.

Après des observations de MM. Viger, ministre de l'agriculture, Viseur et le comte de Blois, la suite de la discussion sur l'amendement Milliès-Lacroix est renvoyée à la séance de vendredi.

Séance du 16 décembre

M. Guillain, ministre des colonies, dépose le projet de loi sur les chemins de fer d'Indo-Chine, qui est renvoyé à la commission des finances.

M. Lockroy, ministre de la marine, demande la parole. Il dit qu'il a lu dans les journaux une lettre de M. Cabart-Danneville qui reproche aux ministres de la marine et de la guerre de ne pas répondre aux convocations de la commission sénatoriale de la marine.

Il déclare qu'il est toujours à la disposition du Sénat, quand celui-ci lui fait l'honneur de le convoquer.

M. le président. — « L'incident est clos. »

L'affaire Dreyfus

A la Cour de Cassation

Le Journal a interviewé M. Lœw sur la lenteur de la marche de l'instruction criminelle :

« On oublie, a répondu le président, que l'instance en révision n'est pas la seule mission de justice dont nous soyons chargés. Nous sommes tenus, plus que pour toute autre affaire, au sujet de notre enquête, à des recherches, à des études qui nous permettent

de nous prononcer en toute connaissance de cause et de pouvoir donner satisfaction complète à tous. Notez que nous nous rendons parfaitement compte, par l'acuité des polémiques, et le degré d'exaspération que l'on constate actuellement chez les esprits les plus pondérés ordinairement, de la nécessité de rassurer au plus tôt le pays, mais les difficultés matérielles sont, dans l'occurrence des obstacles inévitables. »

Le Procès de Mme Henry contre

M. Reinach

La souscription ouverte par la *Libre Parole* pour couvrir les frais de la poursuite intentée par Mme veuve Henry à M. Joseph Reinach, s'élève à 12000 francs environ.

L'affaire Picquart

Le Temps annonce que le procureur de la République communiquera lundi à la chambre criminelle de la Cour de cassation le dossier correctionnel de l'affaire Picquart-Leblois avec son avis motivé.

— Le Radical annonce que le lieutenant-colonel Picquart se serait décidé à signer sa demande de mise en liberté et qu'elle aurait été remise au ministre de la guerre. M. de Freycinet aurait promis de faire connaître sa réponse dans les vingt-quatre heures.

Plusieurs journaux ont publié aussi ce renseignement qui est démenti par le Temps.

Les députés nationalistes

La délégation des députés nationalistes qui s'est rendue aujourd'hui chez le ministre de la guerre, lui a demandé s'il était vrai que des dispositions fussent déjà prises pour le retour de Dreyfus en France.

M. de Freycinet a déclaré que cette information ne reposait sur aucun fondement.

Meeting pour Picquart

Un nouveau meeting en faveur du lieutenant-colonel Picquart a eu lieu au théâtre Moncey.

Esterhazy en voyage

Le *Handelsblatt* publie une lettre autographe d'Esterhazy ainsi que le commencement d'une interview.

Esterhazy dit qu'il partira pour New-York et ensuite pour la Havane, mais il attend la réponse de la Cour de cassation à sa demande d'être entendu comme témoin.

Aussitôt qu'il aura reçu cette réponse, il partira peut-être pour Paris. — Peut-être !

INFORMATIONS

L'anonymat dans la presse

M. Emile Cère, qui a été secrétaire de la rédaction de divers journaux, vient de demander à la Chambre de modifier la loi sur la presse en vue de supprimer l'anonymat dans la presse. Les articles devraient désormais être tous signés du nom de leur auteur, sous peine d'une condamnation de 16 à 100 fr d'amende par contravention.

— C'est grotesque !..

Les Viticulteurs du Midi

Le groupe viticole a tenu jeudi sous la présidence de M. du Perrier de Larsan une longue et importante réunion dans laquelle a été étudiée la situation faite à la viticulture française par le projet du gouvernement portant augmentation des droits sur les vins étrangers.

Après discussion, le groupe s'est prononcé pour l'adoption d'un amendement de M. Augé abaissant à onze degrés la limite alcoolique, mais maintenant le droit de 12 fr.

Le groupe a également décidé de présenter un amendement frappant d'un droit de douane de 2 fr. 50 l'hectolitre au tarif général et de 2 fr. au tarif minimum les futailles contenant du vin de raisins de vendange, des marcs de raisins et des moûts.

Cet amendement porte la signature de tous les membres qui assistaient à la réunion.

Les alcools dénaturés

M. Jules Dansette a déposé une proposition de loi tendant à supprimer le droit de 3 fr. sur les alcools dénaturés et à affranchir leur circulation de tout contrôle et de toute surveillance de la part du fisc.

Une Médaille des Blessés

M. Bazille demandera à la Chambre de créer une médaille dite des blessés de guerre.

Cette médaille serait décernée à tous les militaires blessés devant l'ennemi et qui n'ont obtenu ni la croix de la Légion d'honneur ni la médaille militaire.

Aucune allocation pécuniaire ne serait attachée à cette décoration.

Un règlement d'administration publique déterminerait la forme et la couleur des insignes.

Congrès Ouvriers

Au début de la séance du congrès ouvrier de l'équipement militaire, un incident assez grave s'est produit. Le président a donné lecture d'une lettre venant d'un groupe d'ouvriers de Marseille et dénonçant la présence au congrès, de M. Lazare Grignan, contre-maître marseillais, et protestant contre cette présence dans un congrès ouvrier.

M. Parsille, de Bordeaux, demandant la parole et soutenant les ouvriers marseillais, dit qu'un contre-maître défendant plutôt les intérêts patronaux que les intérêts ouvriers ne pouvait avoir affaire dans un congrès corporatif ouvrier.

Les délégués de Marseille ont protesté contre ces paroles, M. Grignan étant régulièrement mandaté par ces ouvriers. Néanmoins, le congrès prononce l'exclusion du contre-maître Grignan. Les deux délégués marseillais se sont alors retirés de la séance.

Sauvetage de l'enfance

L'union française pour le sauvetage de l'enfance, présidée par Mme Jules Simon, a la charge de plus de 750 enfants maltraités ou abandonnés, tous sauvés de la misère et du vice.

Pour subvenir aux dépenses considérables qu'entraînent l'entretien et l'éducation de ces petits malheureux, elle organise une tombola pour laquelle elle a reçu de nombreux lots d'une grande valeur.

Le tirage de cette tombola aura lieu le 2 mars prochain. Le prix du billet est de 1 fr. On peut se procurer des billets au siège de la Société, 108 rue de Richelieu.

Petites nouvelles

Le prince de Naples se rendra bientôt à Paris. Le roi et la reine visiteront la Sardaigne pendant le carême, et ils y seront salués par l'escadre française de la Méditerranée.

Le président de la République a reçu jeudi MM. Berniquet, préfet de la Gironde, Cruchon, préfet de l'Ardèche; Lutaud, préfet d'Alger et Coppel du Lude, préfet du Gard.

Le délai pour la ratification du Niger du 14 Juin dernier, a été prorogé pour six mois à dater du 8 décembre.

L'Agence nationale est informée que *L'Atjuif*, d'Alger, publie un supplément annonçant que M. Max Régis va recommencer sa campagne de conférences; elles auront lieu successivement dans les divers quartiers de la ville d'Alger. En outre, un grand meeting a eu lieu aujourd'hui au vélodrome, où toute la population d'Alger et de Mustapha était convoquée.

Le *Pelion*, courrier du Congo et du Dahomey, est arrivé jeudi après-midi, à 2 heures, avec trente-trois passagers.

M. Mougeot, sous secrétaire des postes, qui avait quitté Paris mardi soir, s'est embarqué mercredi à Marseille pour faire l'essai d'un nouveau paquebot de grande vitesse destiné au service postal. M. Mougeot doit se rendre par mer à Barcelone et revenir par la même voie, en s'arrêtant aux îles Baléares.

Les essais officiels de 24 h. en route libre du *Dancois* ont réussi. Les appareils moteur et évaporatoire ont bien fonctionné. La puissance développée a été de 2.776 chevaux; la vitesse moyenne, de 18 nœuds un dixième.

Le banquet des Cadets de Gascogne

aura lieu le 27 décembre à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, président des Cadets.

C'est hier vendredi qu'a commencé le service de la première section du grand circuit téléphonique de Paris à Brest et toute la Bretagne.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, nos députés ont voté de la manière suivante :

M. E. Rey, absent; les autres, contre.

Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire vient de paraître à l'*Officiel*; nous y relevons les nominations suivantes :

M. Grimal, juge au tribunal de Cahors est chargé de l'instruction.

M. Belvéze, avocat, est nommé juge suppléant près le tribunal de Figeac.

Conseil de Préfecture du Lot

Séance du 16 décembre 1898

Présents : MM. Laparra, président, Desprats et Caviolle, conseillers.

M. Dauche, secrétaire général, commissaire du gouvernement.

M. Lurguie, secrétaire greffier.

Au début de cette séance lecture a été donnée de la décision intervenue dans l'affaire Caminade Henri, fermier du bail du bac de Mareuil, contre l'Etat.

La résiliation du bail a été prononcée sans indemnité.

L'affaire Lafon, de La Guirale commune de Concorès, contre l'Etat, a été renvoyée à huitaine, par suite de l'absence de M. Picarougue, Ingénieur.

L'affaire du Comte d'Hébreil, de Soturac, contre l'Administration des Contributions Directes, a été retirée sur séance par M^e Pagés Duport, avocat.

La double affaire Dols Antoine, desservant à Sénaillac et Dols Marie, sa sœur. — Demande en décharge et réduction de la contribution mobilière — été a renvoyée à l'Administration pour régularisation, quatre répartiteurs seulement ayant signé l'avis.

L'affaire Guignes Laurent, de Cahors, contre l'Administration des Contributions Directes — Demande en décharge de la contribution des patentes a été ensuite appelée.

M. Guignes, de Montcuq, frère du pétitionnaire a présenté des observations qui ont été combattues par M. de Monzie, Inspecteur des Contributions Directes, au nom l'administration.

Vient enfin une demande en réduction de la contribution des patentes, faite par M. Lartet Jacques, de Castelnaud, qui est soutenue par M^e de Valon, avocat et combattue par M. de Monzie, Inspecteur des Contributions Directes.

Cette affaire est renvoyée à l'administration pour supplément d'instruction.

Questions d'enseignement

Nous croyons devoir rappeler à qui de droit la circulaire ci-après, de M. Paul Bert, concernant la présence illégale d'auxiliaires non autorisés dans les écoles publiques congréganistes.

Paris, 3 janvier 1882.

Monsieur le Préfet,

Je suis informé que le nombre des maîtres ou des maîtresses employés dans les écoles publiques congréganistes est presque toujours supérieur à celui des emplois régulièrement créés dans ces écoles, et qu'il s'y trouve ainsi tout un personnel auxiliaire qui remplit des fonctions d'enseignement sans avoir aucun titre qui l'y autorise.

La présence de ces maîtres et de ces maîtresses constitue une illégalité qu'il importe de faire cesser sous quelque forme qu'elle se produise. Les moyens employés pour contrevenir ainsi à la loi sont de différentes sortes; je signalerai ceux auxquels on a recours le plus habituellement.

Dans presque toutes les écoles congréganistes de garçons et dans les écoles importantes de filles, on rencontre en dehors du personnel enseignant, une personne qui, pour l'administration et aux yeux du public, est chargée des soins domestiques et du « temporel », comme on dit dans les congrégations. Jusque là il n'y a rien à dire; mais où commence l'abus, c'est quand cette personne est introduite dans l'école, sous prétexte (et le prétexte se présente fréquemment) d'aider ou de remplacer un maître, empêché ou incapable de diriger seul une classe trop nombreuse. Le plus souvent, l'instruction de cet agent inférieur est nulle, et parfois son éducation laisse beaucoup à désirer; sa place n'est pas à l'école, et partout où l'inspection l'y rencontrera, elle devra l'en faire sortir, et vous signaler sa présence illégale.

Dans certaines écoles de filles, trop peu importantes pour qu'il ait paru nécessaire d'y attacher une adjointe, on trouve néanmoins presque toujours une auxiliaire qui habite, sans droit, la maison communale, et qui exerce, sans titre, les fonctions d'institutrice. On l'a donnée, comme compagne à l'institutrice titulaire, et voici comment les choses se passent trop souvent : les élèves sont abandonnées à la direction de l'auxiliaire, qui n'a pas de nomination, que l'administration ne connaît pas, et qui n'offre aucune garantie au point de vue de l'enseignement, tandis que la directrice, qui s'est ainsi, créée des loisirs, se livre, soit à des pratiques de piété que nous n'aurions pas à apprécier si elles ne prenaient pas le temps dû à un service public, soit à une propagande active, destinée à recruter son école aux dépens de l'école voisine, soit même à la tenue illégale d'une pharmacie et à d'autres occupations non moins étrangères à l'enseignement. Institutrice de nom, la directrice n'apparaît que de loin en loin dans l'école; quand l'inspecteur s'y présente, elle est souvent fort empêchée pour lui donner sur les études les renseignements qu'il réclame. Elle ne s'en remet à personne du soin de voir les familles, mais elle se décharge le plus possible sur son auxiliaire de l'instruction des enfants, qui devient ce qu'elle peut en de pareilles mains.

D'autres fois, grâce à cette sorte d'association, les congrégations parviennent à maintenir indéfiniment à la tête d'une école une maîtresse ou vieillie ou infirme, dans les deux cas, hors d'état d'enseigner. Assurément les droits de la vieillesse sont respectables; mais les droits de l'enfance ne le sont pas moins, et d'ailleurs c'est le devoir des congrégations d'assurer une retraite honorable à ceux de leurs membres que l'âge ou les infirmités rendent incapables de remplir plus longtemps leurs fonctions. Ne serait-il pas étrange, en effet, que l'administration, usant du droit qui lui appartient, pût mettre d'office à la retraite des instituteurs laïques, lorsque les besoins du service l'exigent, et se trouvât désarmée quand il s'agit des instituteurs congréganistes? Une telle inégalité de traitement, alors qu'elle ne causerait pas un grave préjudice aux intérêts scolaires, serait une injustice dont nous ne saurions assumer la responsabilité. En tous cas, il y a dans cette école une auxiliaire qui enseigne sans avoir qualité pour le faire; il y a une véritable usurpation de fonctions: il vous appartient, Monsieur le Préfet, de remettre à leurs places les choses et les personnes.

Enfin, dans certaines grandes écoles, on constate un luxe de personnel dont l'utilité est loin d'être démontrée et dont la présence serait difficile à justifier: il se forme ainsi dans l'école et autour de l'école une véritable communauté, dont les membres se soutiennent et s'entraident, ce qui est leur droit, mais aussi se suppléent comme bon leur semble dans la direction des classes, ce qui est une infraction à la loi.

Toutes ces pratiques, Monsieur le Préfet, constituent autant d'abus que vous avez le devoir de réprimer; et, s'il en était besoin, il me suffirait, pour vous y déterminer, de rappeler les règles scolaires qui fixent la constitution des écoles publiques. La première de ces règles est que nul ne peut remplir des fonctions dans l'enseignement public, s'il n'a été nommé à ces fonctions; la seconde est que, dans chaque école, le nombre des maîtres doit être égal à celui des classes, à moins que le directeur, en raison de l'importance de son école, n'ait été régulièrement déchargé de la direction particulière d'une classe, ou que des cours accessoires n'aient été dûment autorisés; la troisième enfin est que « l'entrée de l'école » est formellement interdite à toutes personnes autres que celles qui sont préposées par la loi à la surveillance de l'enseignement.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'assurer de concert avec l'inspection, la stricte observation de ces règles, et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux abus sur lesquels je viens d'appeler votre attention.

Recevez,....

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé: Paul BERT.

Concours général agricole

Un concours général agricole aura lieu à Paris en 1899, du lundi 27 février au 7 mars.

Un concours spécial de vins, cidres, poirés et eaux-de-vie sera annexé à cette exposition.

Les déclarations devront parvenir à la préfecture avant le 30 décembre courant.

Des programmes du concours et des formules de demandes seront mises à la disposition des intéressés, dans les bureaux du ministère de l'agriculture et dans ceux des préfectures.

Encore la fausse monnaie

Les nouvelles pièces d'argent sont à peine en circulation, que déjà elles sont imitées et même très bien imitées.

Les faux monnayeurs ont dédaigné la fabrication des pièces de 50 centimes et de 1 franc; ils n'ont exercé leur talent que sur les pièces de 2 fr. qui laissent naturellement de plus gros bénéfices, sans augmentation de risque. Ils en auraient mis en circulation, non pas seulement à Paris, mais dans les grandes villes et leur succès a été d'autant plus grand, que les nouvelles pièces, encore peu connues du public, étaient recherchées précisément en raison de leur rareté relative.

La découverte de la fausse monnaie a eu lieu ces jours derniers dans un grand éta-

blissement de crédit de Paris, où le caissier ayant pesé, comme contrôle, deux rouleaux contenant la même quantité de pièces nouvelles, s'aperçut que le poids était totalement différent pour chacun de ces rouleaux.

Les pièces furent examinées avec beaucoup d'attention, et l'imitation était si parfaite que ce n'est pas sans une certaine difficulté, qu'on parvint à séparer les bonnes des mauvaises. Le son est le même et elles ont exactement le même brillant: seul le poids diffère, tandis que la bonne pièce pèse dix grammes, l'autre n'en pèse que sept.

CAHORS

Conseil municipal

Le conseil municipal de la ville de Cahors, se réunira le Lundi 19 décembre courant à l'Hôtel de ville, à 8 heures précises.

Ordre du jour

Budgets :

- 1° De l'Hopital-Hospice.
 - 2° Du bureau de bienfaisance.
 - 3° De l'orphelinat d'Arnis.
 - 4° Du collège de jeunes filles.
 - 5° Des fabriques des paroisses de la commune.
 - 6° De la ville.
- Rapports des commissions.

A l'Académie de médecine

Dans sa séance du 13 décembre, l'Académie de médecine a décerné une médaille de bronze à M. le docteur Clary, inspecteur de l'assistance publique du Lot, pour son « Travail sur l'hygiène de l'enfance ». Nos sincères félicitations.

Véloce-Sport

Dans sa réunion d'hier soir, les membres du Véloce-Sport ont élu leur bureau pour l'année 1899.

M. Filhol, réélu président a déclaré, malgré les vives instances dont il a été l'objet, qu'il ne pouvait accepter en raison de ses occupations qui ne lui laissaient pas une liberté suffisante.

Le bureau a, alors, été constitué de la manière suivante, à la presque unanimité des votants :

- Président : M. Lacaze, avoué.
- Vice-président : M. Magot.
- Secrétaire : M. Péfourque.
- Trésorier : M. Dissès.
- Capitaine de route : M. Valette.
- Lieutenant de route : M. Lestandié

Membres du Conseil d'administration : MM. Filhol, Bazouge, Bouzerand, Larrive, Aladel et Delord.

M. Lacaze a remercié les membres présents en quelques mots heureux. Il a déclaré que la société pouvait être assurée de son concours le plus actif et le plus dévoué.

Sur sa proposition, M. Filhol a été nommé, par acclamation, président d'honneur de la Société.

Au Collège de jeunes filles

Pour les infortunés

La directrice du Collège de jeunes filles, les professeurs et les élèves de notre établissement secondaire, organisent en ce moment leur tombola annuelle pour laquelle elles ont reçu de nombreux lots, dont quelques-uns de valeur.

Cette loterie est organisée pour venir en aide, sous tous les rapports, aux enfants pauvres de la ville, et pour permettre la distribution de bons de pain et fagots.

On ne saurait trop louer et encourager une pareille œuvre. Le tirage de la tombola aura lieu le mercredi 21 décembre prochain, à 9 h. du matin, dans la salle d'examen.

Le prix du billet est de 0 fr. 25 cent. On peut se procurer des billets au Collège et au local où sont exposés les lots, Boulevard Gambetta n° 79, bureau de M. Roux, entrepreneur des transports.

Les lots ne seront délivrés que sur présentation des billets. On pourra les retirer, indépendamment du moment du tirage, tous les jours de 10 h. 1/2 à midi, jusqu'au 24 décembre inclus.

Acte de probité

Mlle Marie Constant, âgée de 16 ans, de Fontanes, a trouvé et remis au bureau de police un porte-monnaie contenant une certaine somme.

Ce porte-monnaie est tenu à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Grande Ménagerie Bostock et Wombwell
La grande ménagerie Bostock et Wombwell est dans nos murs.

Nous profitons de cette circonstance pour raconter à nos lecteurs comment une panthère mâle a tué la femelle, malgré les efforts du dompteur Wombwell qui a fait preuve dans cette occasion d'un courage et d'un sang-froid surprenants.

Les trois panthères venaient de travailler, difficilement cependant, et le dompteur venait de sortir de la cage lorsqu'il fut rappelé par le cri des fauves. Arrivant aussitôt, il voit le mâle aux prises avec la femelle. Sans hésiter, méprisant le danger qu'il courait, il se précipite dans la cage et à coups de cravache, devant un public terrifié, il se rend maître des terribles fauves. Trop tard, car la panthère femelle qui avait été saisie à la gorge avait la carotide brisée et expirait quelques instants après.

Les fauves n'écouant plus la voix du dompteur, se précipitent sur lui. Rien ne peut le vaincre; les coups de cravache tombent comme la grêle arrachant aux terribles animaux des miaulements de douleur et de rage. Vaincus par son sang-froid et son audace, ils se retirent dans un coin où le personnel de la Ménagerie les retient à l'aide de barres. Le dompteur sort de la cage au milieu des applaudissements frénétiques d'un public enthousiasmé.

Cadurciens, vous ne manquerez pas d'aller voir le travail de ces dangereux compagnons réunis dans l'un des plus beaux établissements du monde.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 décembre

Au début de cette audience, le tribunal condamne de nombreux chasseurs sans permis à 25 fr. d'amende chacun, à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

Plusieurs enfants, qui ont tendu des pièges aux grives, sont condamnés à 16 fr et 5 fr. d'amende, leurs parents civilement responsables.

Autres affaires jugées :

Contributions indirectes. — Jeanne Bican, veuve Rigal, âgée de 62 ans, demeurant à Cahors, rue St-Laurent, fut surprise, le 1^{er} décembre, jour de foire à Cahors, par la gendarmerie, colportant des allumettes chimiques de fraude. Le tribunal la condamne à 300 francs d'amende et prononce la confiscation des allumettes saisies.

Port d'arme prohibé et tapage injurieux. — Jean-Baptiste Gausserès, âgé de 49 ans, puisatier, demeurant à Castelnaud, a fait du tapage dans l'auberge de la dame Laurence Troussel, qu'il a insultée et menacée d'une canne à lance dont il était porteur. Le tribunal condamne le prévenu à 5 fr. d'amende pour tapage et 16 fr. d'amende pour port d'arme prohibée, dont il prononce la confiscation.

Ouverture clandestine d'école. — La sœur Anne Vayssié, née le 1^{er} mai 1856, à Ginac, de la congrégation des filles de Jésus de Vaylats, institutrice congréganiste aux Junies, canton de Catus, qui a contrevenu aux articles 40, paragraphe 1, et 42 de la loi du 30 octobre 1886, en ouvrant une école clandestine aux Junies, est condamnée, conformément à l'article 473 du Code pénal, à 16 fr. d'amende.

Vol. — J. S..., âgé de 28 ans, conducteur de bestiaux à Grézels, et C. C..., âgé de 18 ans, domestique chez M. S..., à Grézels, sont prévenus d'avoir, à Puy-l'Evêque, dans le courant du mois d'octobre dernier, soustrait, soit comme auteur, soit comme complice, un coupon de drap d'une valeur de 50 francs, au préjudice de M. O. C..., commis-voyageur à Puy-l'Evêque. Le tribunal tenant compte des bons antécédents des prévenus et de leur repentir, condamne S... à trois mois de prison, et C... à deux mois de la même peine, avec application de la loi Bérenger.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 DÉCEMBRE 1898
Allegro militaire Dach.
Les Francs Juges (Ouverture) Berlioz.
Ballet de Faust Gounod.
Le Prophète (Fantaisie) Meyerbeer.
Bella (Mazurka) Waldteufel.
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 17 décembre 1898

Naissances

Tassart, Jeanne-Marie-Sophie, rue du Portail-Alban, 10.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Accident mortel. — Nous avons reçu la communication suivante, jeudi soir, trop tard pour l'insérer dans le numéro du jour :

Hier, jour de foire, la veuve Chanal, demeurant place du Roc, s'étant livrée à de trop copieuses libations, dans la journée, eut la malencontreuse idée d'aller s'asseoir vers 8 heures du soir sur le parapet qui longe la route de l'avenue de Sarlat, en face l'école publique, lorsque, ayant perdu l'équilibre, elle tomba d'une hauteur de 2 mètres 50 sur les cailloux du caniveau. Des voisins ayant entendu des gémissements, accoururent en toute hâte, au secours de la malheureuse qui s'était fracassé le crâne et la transportèrent dans une maison voisine où elle expira dans la nuit.

— **Banquet.** — Dimanche prochain, les membres de notre fanfare doivent se réunir dans un banquet confraternel à l'hôtel de l'Etoile d'Or tenu par M^{me} Vve Badourès, pour fêter Sainte-Cécile.

A cette occasion ils doivent nous régaler des plus beaux morceaux de leur répertoire dans l'après-midi sur les Allées de la République.

Souhaitons que le temps le permette.

GRAMAT. — Pendu. — Jean Bru, dit Elie, âgé de 46 ans, chantre, sacristain, à l'église Notre-Dame de Gramat, a été trouvé pendu hier matin, par le curé Vitrac, dans la nef de l'église, à l'endroit même où le malheureux se plaçait pour chanter.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de quinzaine s'est terminée aujourd'hui par la fixation du taux des reports, ils se sont traités sur le pied de 3 à 3 1/2 0/0 sur les valeurs les plus courantes; l'argent comme toujours s'est montré abondant d'autant plus que les positions à reporter n'étaient pas très importantes.

Le 3 0/0 sur lequel on a détaché en entrant en bourse un coupon trimestriel de 75 c. finit à 102,07 au lieu de 102,82 c'est-à-dire sans changement; le 3 1/2 0/0 cote 104,50.

La Banque de France est à 3,725.
Le Crédit Foncier à 735, le Crédit Lyonnais à 864, le Comptoir National d'Escompte à 591 et la Société Générale à 542 sont fermes sans changement. La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 250.

Le Suez cote 3,661.
Le Lyon à 1,912 et le Nord à 2,115 ont seuls été cotés à terme.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien vaut 95,12, l'Extérieure 43,95, le Turc D 2,295, la Banque Ottomane 584, le Portugais 24,20.

Le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 95,75 et le 4 0/0 consolide à 102,25.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « l'Hotellerie sanglante. »

Fêtes de Noël 1898 et du Premier de l'An 1899

A l'occasion des fêtes de Noël 1898 et du Premier de l'An 1899, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, du vendredi 23 décembre inclus au mercredi 4 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 5 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 5 janvier.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Livraison des Tabacs

De la récolte de 1898

MAGASIN DE CAHORS

1^{re} COMMISSION

2^e COMMISSION

Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.	Noms des communes.	Dates de la livraison.
--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	------------------------

CONTROLE DE CAJARC

Echantillons... 11 janvier.	Crégoles..... 24, 25, 26 janvier	Larnagol..... 12, 13, 14, 16, 17, 18 janv.	Limogne..... 23 janvier.
Porte-graines... 12 id.	Montbrun... 26, 27 id.	Calvignac... 14, 16 janvier.	Lentillac..... 24 id.
Marcilhac... 12, 15, 14, 16 id.	St-Pierre-Toirac 27 id.	Cadrieu..... 16 id.	Orniac..... 24, 25 id.
Blars..... 16, 17 id.	Larroque-Toirac 27, 28 id.	St-Martin-Labouval 16, 17, 18, 19 id.	Cabrerets..... 25, 26, 27 id.
St-Chels..... 17 id.	Carayac..... 28 id.	Cénevières... 19, 20, 21 id.	Boussac..... 27 id.
Sauliac..... 18, 19 id.	Gréalou..... 28 id.	Lugagnac..... 21, 23 id.	Corn..... 27, 28 id.
St-Sulpice... 19, 20 id.	Cajarc..... 30, 31 id.	Bergantyn... 23 id.	Espagnac S ^{ve} Eulalie 28, 30 id.
St-Cirq-Lapopie 20, 21, 23, 24, 25, 26 janv.			Brengues..... 30, 31 id.
			Bédouer..... 31 id.

CONTROLE DE CULTURE DE CAHORS

Ste-Alauzie... 1 ^{er} février.	Vers..... 16, 17, 18 février.	Sabadel..... 1 ^{er} février.	Arcambal-Major 4, 6, 7, 8 février.
Castelnau... 1 ^{er} , 2 id.	Cours..... 20, 21 id.	Caniac..... 1 ^{er} , 2 id.	Valroufié..... 8, 9 id.
Flaunac..... 2 id.	Montdoumerc. 21 id.	Cras..... 2 id.	Lamadeleine... 9, 10, 11 id.
Pern..... 2, 3, 4 id.	Anjols..... 21 id.	Lauzès..... 2 id.	Larroque-des-Arcs 15 id.
St-Paul-Labouffie 4 id.	Cieurac..... 21, 22 id.	Sénaillac..... 2, 3 id.	St-Géry..... 16, 17, 18, 20 id.
Labastide-Marnhac 4, 6 id.	Cremps..... 22 id.	St-Cernin... 3 id.	Esclauzels... 20, 21 id.
Cahors-Sud... 6, 7, 8 id.	Fontanes... 22 id.	St-Martin-de-Vers 3 id.	Arcambal-Pasturat 21, 22 id.
L'Hospitalet... 8, 9 id.	Laburgade... 23 id.	Flaujac..... 3, 4 id.	Bouziès..... 22, 23 id.
Cahors-Nord... 9, 10, 11, 15, 16 février.	Lalbenque... 23 id.		

CONTROLE PRINCIPAL DE CAHORS

Le Montat... 24 février.	Labastide-du-Vert 6 mars.	Boissières... 24 février.	St-Laurent... 1 ^{er} mars.
Cahors Cabessut 24, 25, 27, 28 id.	St-Médard... 6 id.	St-Denis... 24 id.	St-Cyprien... 1 ^{er} , 2 id.
Caillac..... 28 fév., 1 ^{er} mars	Largardelle... 6, 7 id.	Calamane... 24 id.	Parnac..... 2 id.
Mercuès..... 1 ^{er} , 2 mars.	Puy-l'Evêque. 7 id.	Nuzéjols... 25 id.	Douelle..... 3, 4, 6, 7 id.
Espère..... 2, 3 id.	Prayssac... 7, 8 id.	Catus..... 25 id.	Albas..... 7, 8 id.
Pescadoires... 3, 4 id.	Anglars-Juillac 9, 10 id.	Francouls... 25 id.	St-Vincent... 8 id.
Bélaye..... 4 id.	Grézels..... 10, 11 id.	Mâxou... 25, 27 id.	Crayssac... 8, 9 id.
Castelfranc... 4, 6 id.	Cahors Bégoux 11, 13, 14, 15, 16 mars.	Montcuq... 27 id.	Luzzech..... 9, 10 id.
Les Junies... 6 id.		Lascabanes... 27, 28 id.	Pradines... 10, 11, 13, 14, 15, 16 mars.
		Cézac..... 28 fév., 1 ^{er} mars	

MAGASIN DE SOUILLAC

Noms des Communes	Dates de livraison	Noms des communes	Dates de livraison	Noms des communes	Dates de livraison
-------------------	--------------------	-------------------	--------------------	-------------------	--------------------

CONTROLE DE GOURDON

Echantillons..... 9 janvier.	
Porte-graines..... 10 id.	
Souillaguet..... 10 id.	
Le Vigan..... 10 id.	
Gourdon..... 10, 11 id.	
Léobard..... 11, 12 id.	
Salviac..... 12, 13, 14, 16 id.	
Dégagnac..... 16, 17, 18, 19, 20 id.	
Concorès..... 20, 21 id.	
St-Germain..... 21, 23 id.	
Frayssinet..... 23, 24 id.	
St-Chamarand... 24 id.	
St-Clair..... 24 id.	
Payrac..... 24, 25 id.	
Loupiac..... 25 id.	
Lamothe-Fénélon... 25, 26 id.	
Masclat..... 26 id.	
Le Roc..... 26, 27, 28 id.	
Payrignac..... 28 id.	
Rouffilhac..... 28 id.	

CONTROLE PRINCIPAL DE SOUILLAC

Quissac..... 30 janvier.	
Rignac..... 30 id.	
Gramat..... 30 id.	
Espédaillac..... 30, 31 id.	
Durbans..... 31 id.	
Sonac..... 31 id.	
St-Simon..... 31 janv., 1 ^{er} févr.	
Assier..... 1 ^{er} février.	
Livernon..... 1 ^{er} id.	
Grèzes..... 2 id.	
Lissac..... 2 id.	
Reilhac..... 1 ^{er} id.	
Souillac..... 2, 3, 4 id.	
St-Sozy..... 4, 6 id.	
Meyronne..... 6, 7 id.	
Cuzance..... 7, 8 id.	
Lauzac..... 8, 9 id.	

Nozac..... 28 id.	Lachapelle..... 9, 10 id.
Fajoles..... 28 id.	Pinsac..... 10, 11 id.
St-Cirq-Madelon... 28 id.	Lacave..... 11, 15 id.
	Condat..... 15 id.
	Cavagnac..... 15 id.
	Miers..... 15 id.
	Montvalent... 15 id.
	Creysse..... 16 id.
	Baladou..... 16, 17 id.
	Martel..... 17, 18 id.
	Strenquels... 18 id.
	Floirac..... 18, 20 id.
	St-Denis..... 20, 21 id.
	Vayrac..... 21, 22 id.
	Bétaille..... 22 id.
	St-Michel... 23 id.
	Prudhomat... 23, 24 id.
	Bretenoux... 24 id.
	Loubressac... 25 id.
	St-Céré..... 25 id.

LE
DRAME DES CHARTREUX

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

I

Et quand il parla de ses souffrances, des effroyables tortures morales qu'il avait subies depuis trois mois, de la douleur de son grand-père, dont ce malheur avait abrégé les jours, et que les regards se portèrent sur le vice-amiral, en grande tenue, avec toutes ses décorations sur la poitrine, si pâle entre les bras de son fidèle Pierre qu'on eût dit qu'il allait trépasser... Quand on vit ses cheveux blancs, ses traits émaciés, mais son œil fier encore, des sanglots partirent de plusieurs points de la salle et coupèrent la voix à l'accusé.

L'huissier dut à plusieurs reprises, frapper de la main sur son bureau et crier de sa voix nasillard :

— Silence, messieurs, silence !...
On pleurait toujours.

Les mouchoirs sortaient des poches, comme à la scène culminante d'un drame émouvant.

Edgar lui-même sentait sa voix mollir, se fondre pour ainsi dire, sous le coup de l'attendrissement qu'il ressentait.

On lui montra sur la table les pièces à conviction, la canne à épée, le bouton de la redingote, puis le buste de Delphine, que l'on avait fait mouler en cire.

Il reconnut tout.

La canne à épée était à lui.

Le bouton avait été arraché à sa redingote. Il était le premier à le dire, à le proclamer hautement.

Et à ce moment il embrassa l'assistance d'un regard ferme, assuré, et comme s'il s'adressait à quelqu'un que lui seul voyait, qui seul pouvait le comprendre, il parla d'un ennemi invisible, de la machination odieuse, inouïe ourdie par cet ennemi pour le perdre.

Malheureusement, cette seconde partie de la déposition effaça la bonne impression faite par la première.

On ne le crut pas.

Seul, au milieu du public, sur le banc des témoins, Henri Soulac, qui se dérobait derrière ses voisins, sentit sa chair se hérissier de terreur, et Tartas, non loin de lui, devint effaré mais le reste du public secoua la tête... Le visage des jurés se refroidit.

Des exclamations s'élevèrent.

Le président rétablit le silence, puis il dit froidement au malheureux Edgar, qui sentait l'incrédulité monter autour de lui.

— Expliquez-vous plus clairement.

Alors l'infortuné pataugea, s'embrouilla lui-même dans son récit.

Comme il ne pouvait parler ni de sa passion pour Ariane de Millanges, ni de la rivalité d'Henri Soulac ; comme il ne pouvait appuyer sur rien, malgré l'enquête personnelle faite par son grand-père depuis l'entrevue qu'il avait eue avec ce dernier dans sa prison, et au cours de laquelle il lui avait fait part, comme nous le savons, de ses soupçons, comme il ne pouvait disons-nous, donner aucune base sérieuse à ses appréhensions, il s'arrêta brusquement, comme si sa voix venait de s'étrangler dans sa gorge.

Il eut dans le regard une sorte de désappointement et une rumeur montait que l'huissier essaya d'apaiser par son sempiternel :

— Silence ! messieurs, silence !

La cause se gâtait.

Henri Soulac, que la peur étranglait, respira plus à l'aise.

Tartas prit une attitude gouailleuse.

L'amiral de Cordouan, fébrile, serrait les mains de Pierre pour se contenir, pour ne pas éclater et crier devant ce public impressionnable, qui se déjugait si vite, l'innocence de son petit-fils.

La physionomie du président, qui avait été jusqu'alors plutôt bienveillante, était devenue presque hostile.

Il demanda d'une voix rude, d'une voix qui fit frémir le malheureux accusé :

— C'est tout ce que vous avez à dire ?

— Tout, monsieur le président.

— Asseyez-vous.

Edgar de Cordouan, le front baigné d'une sueur d'agonie, s'éroula sur un banc.

On passa à l'audition des témoins.

Le premier appelé fut Tartas.

Le misérable s'avança vivement, l'air assuré non sans avoir lancé à Edgar, à sa victime, un regard de menace et de haine.

Il avait peu changé, lui... Son teint s'était haussé en couleur, sous l'influence du soleil d'été et de la boisson.

Il était vêtu de vêtements neufs, d'une couleur criarde, d'un paletot de velours bleu, une cravate rose, une ceinture rouge, une chemise à grands carreaux bruns.

Son cou long, osseux, noueux et bruni avec sa peau ridée, avait quelque chose de hideux. L'œil était faux et perçant, l'attitude louche.

L'impression fut mauvaise, très mauvaise.

Il y eut des remarques malveillantes que Tartas entendit, car il se tourna brusquement et darda sur la salle son petit regard mauvais.

Le président dit sèchement :

— Retournez-vous !

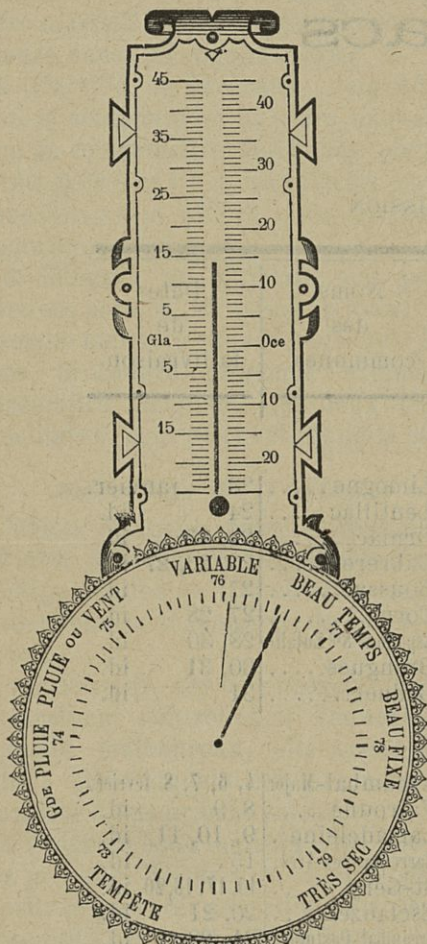
Puis, quand il lui eut demandé, selon la formule consacrée, ses noms, prénoms, âge, profession, il lui dit :

— C'est vous qui avez arrêté l'accusé ?

— Oui, monsieur le juge.

A ce moment l'avocat de M. de Cordouan, qui était resté depuis le commencement de l'audience comme adorsé sur ses paperasses, qu'il feuilletait de temps à autre, dressa sa tête, puis se leva lentement, majestueusement.

(A suivre.)



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 2.
Id. maxima de la veille: 10.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

Bibliographie

PRIME A NOS LECTURES

Les Cadets de Gascogne

On se souvient du remarquable numéro spécial consacré par la « Revue de France » au voyage des Cadets de Gascogne. Après un compte-rendu détaillé reproduisant les discours, les toasts, les poésies dites à Toulouse, Agen, Montauban, Luchon, Carcassonne, la musique des danses grecques exécutées par le corps de ballet de l'Opéra, etc... — compte-rendu illustré de photographies ravissantes (scènes, portraits, groupes et monuments) — le fascicule contenait des œuvres inédites de tous les principaux écrivains, artistes et musiciens originaires de notre Midi, notamment 25 grands dessins hors-texte dont quelques-uns sont de véritables chefs-d'œuvre. Estimant que tous les méridionaux devraient posséder cette remarquable anthologie où sont groupées nos gloires régionales, nous avons obtenu qu'il serait fait un nouveau tirage de ce numéro et que le volume serait envoyé à nos lecteurs contre mandat-poste d'un franc, alors qu'il est vendu 1 fr. 50 en librairie, mais à la condition que les demandes soient envoyées d'urgence à la « Revue de France », 55, Avenue de Laborde, Paris, avec l'indication de notre journal.

Nous engageons vivement nos amis à se procurer ce splendide fascicule qui compte plus de 200 pages et constitue pour eux une véritable prime et un superbe volume à connaître et à conserver.

LE MUSÉE DES FAMILLES (65^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 décembre 1898 :

La dame aux pieds nus, par Thiébaud. — Lully, par B. Fleury. — Une légende à bord, par Or Bacelle. — Causerie, par Eug. Muller

— A Siam, par le Prince Ouktomsky. — Un coup de piquet, par E. Laut. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — Mémoires d'un vétérinaire, par Vaxelaire. — Mosaïque.

Illustrations par Karazine, Alb. Guillaume, Guydo, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 décembre.

V^{ste} Nacla : Chronique. — Edouard Gachot : L'émir aux yeux bleus. — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — V^{ste} Nacla : L'enfant (suite).

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les âges de l'Exposition universelle de 1900 (Max de Nansouty). — Les objets de toilette empoisonneurs et incendiaires Oaston Jouglu). — La direction des navires à distance (G. Hamelin). — Déplacement de la porte monumentale de la préfecture maritime de Rochefort (Lucien Périsse). — Les menus du collège et la dyspepsie scolaire (Jean Tillier). — Rivetage pneumatique (Emile Diendoné). — Le pain des Séminoles (Daniel Bellet). — La coloration des petits nègres en naissant (Albert Vacquiers). — Déplacement d'une culée de pont sur le Missouri (Henry de Valsaintes). — Sur la Côte d'Azur, la fabrique de parfums naturels de Seillans (Armand Leyritz). — Les victimes de la circulation. — Les vieux remèdes. Guérison magnétique des malades par transplantation (E. Varenne). — Les grands coffres-forts (Max de Nansouty). — Revue des Inventions : Le Quarrimètre. — Cadre flotteur pour le lavage des négatifs pelliculaires et des épreuves positives sur papier. — Sparklets. — Chronique. Revue des Journaux. — Académie des Sciences (Georges Petit). — Cyclisme et Automobilisme : Les cyclistes postiers en Allemagne. — Concours d'accumulateurs. — Une nouvelle potence. — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.

Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Éclaircissement, la Photominiature, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. ; franco, 3 fr. 75 ; Cart. : Paris, 4 fr. ; franco, 4 fr. 75.

Envoyer un mandat de poste à M. F. Thiéry, 14, rue Drouot.

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

7^e ANNÉE

JOURNAL MUSICAL MENSUEL

Grand format

LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.

Ces morceaux sont réunis dans une couverture sur laquelle est imprimée une intéressante revue musicale du mois précédent.

La musique donnée par LES MODERNES dans le cours d'une année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

ABONNEMENT : 5 fr. l'an, en un

mandat-poste.

Adresser les demandes à l'Éditeur M. RO-SOOR-DELATTRE, imprimeur et éditeur de musique à Tourcoing (Nord).

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Librairie

Vient de paraître et se trouve chez tous les libraires ; Premier volume de l'Affaire Dreyfus et ses ressorts secrets, par Paschal Grousset, précis documentaire et musée historique de la crise nationale (50 photographies). Prix : 1 franc : franco par poste : 1 fr. 30 (P. V. Stook, éditeur, 9, place du Théâtre-Français.)

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 3. — 15 décembre 1898.

La Troupe à Don Galaoir, (E. Dupuis). — Fillets de Napoléon (Cap. Danrit). — Ma première confession (Marie Raoulx). — Le gouvernail (René Brancour). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Birch, P. de Sémant, J. Geoffroy, Radnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1343, du 17 décembre 1898.

Effondrement de la galerie de Trente mètres, par A. de Cunha. — La vitesse des rayons cathodiques, par C. G. — Alliage antique, par M. Berthelot. — Une excursion géologique publique du Muséum, par Stanislas Meunier. — Une vieille musique, par L. Reverchon. — Le bac à travers les âges, par Daniel Bellet. — Production des vins en 1898. — Grandes chaleurs estivales en 1898, par J.-R. Plumondon. — L'éclairage électrique de Florence, par P. de M. — Les sparklets, par J. Dulong. — La nature et le langage technique, par E. H. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 12 décembre

1898, par Ch. de Villedeuil. — Le nouveau chemin de fer, entre Barmen et Elbertel, en Allemagne, par J. Laffargue.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans le xtraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
nts et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à

2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

A VENDRE

Sur la place du Marché

VASTE MAGASIN

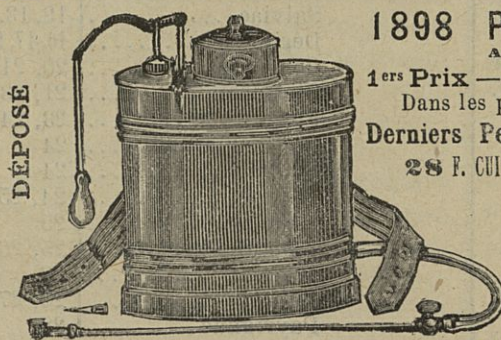
Avec grande cave, entresol et grand appartement

S'adresser pour visiter, à M^{me} veuve Berger, Boulevard sud, n° 115.



Nous livrons tous les instruments de musique, spécialité Accordéons, première qualité à des prix d'un bon marché étonnant, et envoyons notre Catalogue illustré franco et gratis. Port de lettres 25 cts. Severing & Comp., Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.